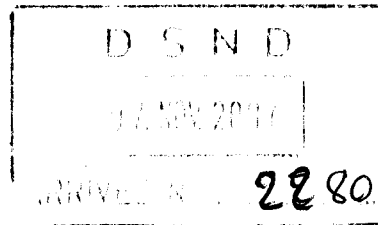


CABINET DU PREFET

**Service Interministériel des Affaires
Civiles et Economiques de Défense
et de la Protection Civile**



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ANNUELLE
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES
DE LA B.A. 113 A SAINT-DIZIER**

La Commission d'Information (C.L.I.) s'est réunie le 28 septembre 2006 à la BASE 113 à SAINT-DIZIER à 10 heures, sous la Présidence de M. Jacques LAUVERGNAT, Sous-Préfet de SAINT-DIZIER, représentant le Préfet de la Haute-Marne.

Assistaient à cette réunion en qualité de membres:

Les représentants du Ministre de la DEFENSE

- Le Général GOUJON, Commandant la Région Aérienne Nord
- Le Colonel GIRIER, Commandant de la BA 113
- Le Lieutenant-Colonel LANCELOT, Délégué Militaire Départemental Adjoint

Les représentants des collectivités Territoriales

- M. Philippe BOSSOIS, Conseiller Général, Vice-Président du Conseil Général
- Mme Régine COLLET, Conseillère Municipale de la ville de SAINT-DIZIER
- Mme LANDREA M. Annick, Maire d'HALLIGNICOURT
- M. Pierre BONNEAUD, 1^{er} Adjoint au Maire de LANEUVILLE AU PONT
- Mme Claudette VANNEAU, Maire de MOESLAINS
- M. Jacky FRASSON, Adjoint au Maire de VALCOURT

Les représentants des administrations civiles de l'Etat

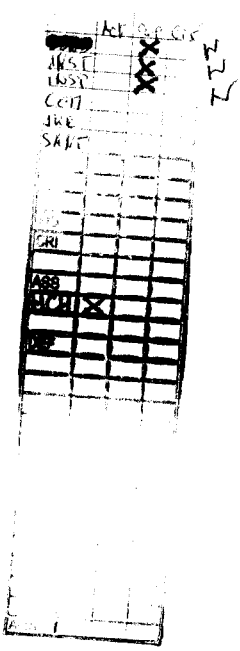
- M. Christian WASSENBERG, Inspecteur d'Académie.
- M. Damien RAUX, Directeur Départemental de la Sécurité Publique par intérim
- M. Michel BABEL, représentant le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche
- M. Paul HELEU, Chargé de mission, représentant le Directeur Régional de l'Environnement.
- M. Roland DUFOUR, Officier responsable du groupement Nord., représentant le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. François GUIOT, Inspecteur, représentant le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales.
- Mme Myriam GILLET, Représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Les représentants des Intérêts économiques et sociaux

- M. Etienne VAISSIERE, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture

Les représentants des associations agréées de protection de l'Environnement

- M. Michel TREILHAUD, Vice-Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)



Assistaient également

- M. Gérard GLOTAIN, Directeur du Cabinet
- M. Hervé CHERIN, Conseiller auprès du Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les activités et les installations intéressant la Défense
- Mme Françoise NICOLAS, Adjointe au Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, secrétaire de la C.L.I.
- M. le Lieutenant-Colonel BENET, Commandant le service des Moyens de Sécurité et de Protection à la BA 113
- M. le Lieutenant-Colonel de BATTEVILLE, chef du Bureau Régional de Protection et de Sécurité à la Région Aérienne Nord

Etaient excusés

- M. Michel REMOND, Président de la Haute-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Jean-Louis MOUTON, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Philippe JACQUEMIN, représentant le Conservatoire du Patrimoine Naturel Champagne Ardenne
- M. Jean-Bernard HERGOTT, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne
- M. Claude COLLIN, Président de Nature Haute-Marne

Monsieur le Sous-Préfet, président de la Commission locale d'Information, après avoir remercié les membres présents, ouvre la séance.

En préambule, Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'une Commission d'Information a été créée sur chaque site d'exploitation d'installations nucléaires. Il insiste sur l'importance de cette réunion qui est un lieu privilégié d'échanges et de réflexion

Cette instance doit permettre aux représentants locaux d'exposer les préoccupations de la population en toute objectivité et faire preuve d'une indépendance d'esprit.

La parole est alors donnée au Général GOUJON, Commandant de la Région Aérienne Nord qui présente la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire notamment par la BA 113.

Il souligne l'importance de diffuser des informations claires sur les activités de la Base Aérienne et d'instaurer un dialogue de confiance avec les représentants de la population environnante.

Il rappelle qu'en 2005, un exercice AIRNUC d'ampleur nationale a été organisé sur la BA 113 dans le but de valider le concept de la sécurité nucléaire du site.

Le Colonel GIRIER, présente le programme de la journée et donne la parole au Lieutenant-Colonel PIERRET pour la présentation des mesures de la sécurité nucléaire (organisation, contrôle, instruction et exercices)

Les officiers de sécurité nucléaire (OSN) reçoivent une formation initiale sous forme de stages obligatoires dans des centres spécialisés puis une formation complémentaire sur site et entraînement sur maquette. Chaque étape de la formation est validée par l'OSN et L'OPNA. De plus il existe un suivi de la validité des qualifications.

Par ailleurs, des exercices selon leur type, ont lieu, tous les mois, tous les semestres et tous les ans.

La garantie indispensable à la sécurité qui permet de limiter la probabilité d'occurrence d'un accident et d'en limiter les conséquences répond aux principes suivants:

- le strict respect des procédures
- le maintien en condition des matériels d'outillage
- l'entraînement des personnels par des exercices permanents
- la certification des personnels ONS
- la sensibilisation des personnels civils
- la surveillance de l'environnement par des mesures régulières de la radioactivité du site (prélèvement d'air, d'eau, de terre et de végétaux aux fins d'analyse par un laboratoire spécialisé - SPRA)

Par ailleurs, l'approche des armes s'effectue toujours en équipe. Il n'y a donc pas de possibilité de s'isoler avec les armes ou d'en détourner l'utilisation. De plus il y a en permanence un contrôle visuel de l'ouverture des alvéoles des lieux de stockage des armes nucléaires.

Puis, le Colonel GIRIER expose les objectifs, les modalités et l'organisation générale de l'exercice national AIRNUC qui s'est déroulé sur le site les 21 et 22 juin 2005.

Ce type d'exercice a pour but de tester la chaîne de décision des pouvoirs publics et la capacité de réaction des cellules de crise nationale et locale.

Cet exercice à dominante de sûreté nucléaire a permis plus particulièrement à tester selon les procédures définies dans le Plan Urgence Interne (PUI) de la Base et dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par le Préfet :

- la réactivité des équipes d'intervention
- les procédures retenues en cas d'accident à caractère pyrordologique
- les procédures d'information des autorités, du public et des médias
- la procédure de communication interne
- le déroulement de l'assistance mutuelle des bases de la Région Aérienne Nord (RAN)

M. GLOTAIN précise que, par convention, le thème de l'exercice 2005 était principalement axé sur la sûreté nucléaire mais que le prochain portera sur la sécurité civile avec la participation des communes et de la population.

M. CHERIN, présente l'organisation de la sûreté nucléaire de la Défense et rappelle la réglementation y afférente et notamment la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence à la sécurité.

Puis, il rappelle les missions du délégué à la Sûreté Nationale (DSND)

Il précise que l'Organisation Nationale de Crise dans le domaine de la Défense (ONCD) a pour objectif de calquer l'organisation civile. En effet, il existe des interfaces semblables entre les exploitants privés et les pouvoirs publics nationaux et locaux d'où l'importance d'une harmonisation des plans d'urgence (PUI, PPI, PSS-TMR)

En situation d'urgence la mission du DSND est notamment l'apport d'un appui technique au Préfet pour gérer la crise, prévoir l'évolution et développer la doctrine du post-accidentel notamment sur l'environnement.

Suite aux retours d'expérience des exercices AIRNUC sur les différents sites nucléaires de la Défense, des mesures ont été prises:

- développement d'un système informatique en réseau (NUC-ISIS) en vue d'améliorer les transmissions et la communication
- la directive 629 du 30 mars 2006 relative aux mesures de radioactivité en situation d'urgence prévoit des prélèvements par frottis et des relevés des mesures par sonde alpha sur des supports positionnés au niveau de la clôture des bases (des plaquettes sont prépositionnées sur le périmètre de la B.A. 113)

Le Lieutenant-Colonel de BATTEVILLE, chef du Bureau régional de protection et de sécurité informe qu'un exercice de type Monségur aura lieu avant la fin de l'année.

M. LAUVERGNAT, remercie les intervenant pour la qualité de leur exposé et invite les participants à suivre, l'après-midi, une visite organisée sur le site par le commandant de la base pour découvrir le matériel spécialisé d'incendie, la chaîne de décontamination et les instruments de mesure de la radioactivité.

En conclusion, il rappelle l'intérêt des exercices qui permettent de développer des améliorations dans les procédures. En effet, des progrès sont enregistrés et généralisés à chacune de ces étapes. Il assure que la participation des services de l'Etat est acquise pour les prochains exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Président

Jacques LAUVERGNAT